

Arrêté nommant les membres de la commission chargée de tirer au sort d'éventuelles égalités suite aux calculs de répartition des sièges pour l'élection du Grand Conseil

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 60, alinéa 3, de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984,

vu l'article 50 du règlement d'exécution de la loi sur les droits politiques (RELDP), du 17 février 2003,

considérant que l'élection du Grand Conseil aura lieu le 5 avril 2009;

sur la proposition de son président,

arrête:

Article premier Madame Monika Maire-Hefti aux Ponts-de-Martel et Messieurs Walter Willener à Auvernier, Laurent Debrot à Chambrelieu et Philippe Bauer à Neuchâtel, sont désignés membres de la commission chargée de tirer au sort d'éventuelles égalités suite aux calculs de répartition des sièges pour l'élection du Grand Conseil.

Article 2 Ils recevront, à ce titre, l'indemnité de présence des membres du Grand Conseil.

Art. 3 Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Art. 4 La chancellerie d'Etat est chargée de son exécution.

Neuchâtel, le 30 mars 2009

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
R. DEBÉLY

Le chancelier,
J.-M. REBER